Fédération des Employés et Cadres Force Ouvrière

Section fédérale du COMMERCE

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bricorama condamnée, justice est rendue !

Il était important que l'entreprise BRICORAMA soit condamnée, suite au travail illégal le dimanche dans ses magasins. Travail rendu légal par un décret « cadeau » offert par le gouvernement au secteur du bricolage. Par ailleurs, FO COMMERCE réclame son annulation devant le Conseil d'Etat.

FO COMMERCE espère que Jean-Claude BOURRELIER, 298ème fortune française, ne se sente pas pousser des ailes, à cause des faibles astreintes. Elles servent à rappeler à l'ordre les patrons délinquants dans ce type de dossier, quand ils persistent dans leurs actes délictueux.

Ce dossier démontre, encore une fois, qu'en France on ne respecte pas la convention 106 de l'OIT. C'est pour cela que la Fédération des Employés et Cadres FO a saisi le BIT.

La défense du Repos Dominical reste un axe majeur, sans oublier les autres droits des salariés du Commerce. Le travail du dimanche détruit de l'emploi et nous l'avons dénoncé pour le secteur de l'ameublement où nous avons plus de recul depuis l'amendement Debré de 2009.

C'est toute l'Organisation FO qui est déterminée à lutter contre la loi Macron.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que FO COMMERCE s'inscrit pleinement dans l'organisation de la grève générale interprofessionnelle pour reconquérir nos droits et en obtenir de nouveaux.

C'est le mandat de l'Organisation FO sorti du congrès de Tours qui s'est déroulé du 2 au 6 février 2015.

Paris, le 12 février 2015

Contact :

- Christophe LE COMTE - Secrétaire de la Section fédérale du Commerce
  Tél. : 01 48 01 91 33 – 06 68 66 25 24

54 rue d'Hauteville - 75010 PARIS - ☎ : 01.48.01.91.32 - 🖷 : 01.48.01.91.98
Courriel : *commerce@fecfo.fr*